

# Le **MAGAZINE** de **Brupartners**

Septembre  
2024

n°  
44

Editeur responsable : Caroline Vinckenbosch

[www.brupartners.brussels](http://www.brupartners.brussels)

## FOCUS

Les missions de Brupartners  
et la fonction consultative  
régionale bruxelloise

# SEPTEMBRE 2024



05

## 03 ÉDITO

## 04 ACTUALITÉS

- Brupartners fête ses 30 ans !
- Prochain Débat

## 05 FOCUS

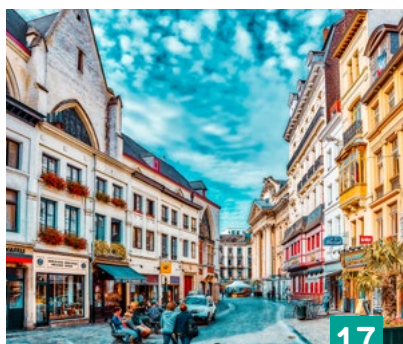
- Avis d'initiative - La précarité énergétique et hydrique
- Avis d'initiative - Les missions de Brupartners et la fonction consultative régionale bruxelloise
- Avis d'initiative - Le Baromètre social 2023



09

## 15 LES AVIS DE BRUPARTNERS

- Avis émis entre le 21 mars et le 18 juillet 2024



17

## 17 LES DÉBATS DE BRUPARTNERS

- « Fréquentation du tissu commercial bruxellois - Analyse d'un an de données dans trois quartiers de la Région » - Avec Juan Vazquez Parras
- « Les occupations temporaires : une belle opportunité pour dynamiser les quartiers bruxellois ? » - Avec Benjamin Cadranel
- « Piétonnier de Bruxelles : bilan, atouts et défis » - Avec Geert Te Boveldt



21

## 21 BRÈVES

- Une Présidence et une Assemblée plénière renouvelées
- L'équipe administrative de Brupartners assure le secrétariat de 2 nouveaux conseils consultatifs

## 22 PUBLICATIONS

- Rapport annuel 2023 de Brupartners
- Rapport annuel 2023 de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

## Let's go!

Permettez-moi de profiter de ce premier éditto, en tant que nouvelle Présidente de Brupartners, pour remercier chaleureusement mon prédécesseur, Jan de Brabanter, pour son travail assidu au service de la concertation sociale bruxelloise. J'aurai bien sûr à cœur de poursuivre cette dynamique, avec le soutien précieux de l'équipe de Brupartners qui nous accompagne au quotidien dans l'exercice de nos missions.

Au fil des années, Brupartners est devenu une instance consultative incontournable par la remise d'avis sur saisine et d'initiative. Notre institution joue un rôle fondamental d'échanges entre les organisations représentatives des employeurs, des classes moyennes et des employeurs du non-marchand, les organisations représentatives des travailleurs et le Gouvernement bruxellois.

Cependant, certaines demandes d'avis ayant une portée générale et stratégique sur des matières socio-économiques ne lui sont pas soumises. Brupartners doit davantage être sollicité sur des questions stratégiques, notamment celles touchant aux compétences communautaires, qui impactent directement le tissu économique et social de notre Région. Il s'agit, par ailleurs, d'une mission clairement prévue dans l'ordonnance.

Une de mes priorités sera donc de faire évoluer notre mission d'avis, la structurer plus efficacement et amplifier son impact pour répondre aux défis croissants de notre Région. Il me semble en effet essentiel d'assurer, de manière transversale, une couverture complète et stratégique des enjeux socio-économiques bruxellois. Cette approche transversale nous permettra de compléter efficacement les perspectives souvent plus ciblées d'autres organes consultatifs.

Nous devons également continuer à simplifier et rationaliser le paysage consultatif bruxellois. Nous ne partons pas d'une feuille blanche puisque Brupartners a récemment émis des recommandations pour optimiser les instances d'avis de la Région.

Une autre priorité tout aussi fondamentale sera de travailler à la conclusion d'un nouvel accord social entre le futur Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois, perpétuant ainsi la tradition bruxelloise qui définit en tripartite les orientations socio-économiques à moyen et long termes. Ce processus nécessitera une analyse minutieuse de la Stratégie 2030 pour déterminer ce qui a été accompli et fixer nos priorités partagées dans le cadre d'un nouvel accord social.

Face aux défis économiques et sociaux actuels, notre approche doit être à la fois réaliste et ambitieuse. Nous sommes certes confrontés à des contraintes budgétaires sévères, mais cela ne doit pas brider notre volonté de promouvoir des politiques sociales progressistes, tout en stimulant la dynamique économique de notre Région.

C'est dans cet esprit que je m'engage à positionner Brupartners comme partenaire innovant et moteur de changement pour un développement juste et durable de notre Région.

Bonne lecture !



Florence Lepoivre  
Présidente

## Brupartners fête ses 30 ans !

**SAVE THE DATE !**

**Brupartners vous donne rendez-vous pour fêter ses... 30 ans**

**SEMAINE ANNIVERSAIRE CONSACRÉE À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET AUX NEW WAYS OF WORKING**

**DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 2024**

Interviews, présentations, rencontres, capsules vidéos,...  
Sur les réseaux sociaux et le site Internet de Brupartners

**Plus d'infos à suivre !**

Du 23 au 27 septembre, Brupartners fête ses 30 ans ! Pour l'occasion, il vous donne rendez-vous sur son site et ses réseaux sociaux pour une **semaine anniversaire consacrée aux thématiques de l'évolution du marché de l'emploi et des New Ways of Working** :

☆ **Du lundi au vendredi** : Mise en lumière d'entreprises à l'organisation du travail sortant des sentiers battus (semaine de

32 heures, espaces collaboratifs, pluralité des types de contrats, horaires flexibles, etc.) ;

📅 **Lundi 23 septembre** : Publication de l'interview d'un expert sur la question de l'impact des grandes transitions (écologique, numérique, etc.) sur les métiers et leur transformation ;

🗓️ **Mardi 24 septembre** : Publication de présentations d'experts sur la question

des *New Ways of Working* et de leur implémentation dans les entreprises ;

🎥 **Vendredi 27 septembre** : Publication de capsules vidéo consacrées à l'évolution du marché de l'emploi, commentée par d'anciens représentants des interlocuteurs sociaux de Brupartners.

Restez connectés !

## Prochain débat

Brupartners vous invite, **fin octobre**, à son prochain Débat intitulé « **Les cursus verts : étoffer l'offre permettra-t-il de répondre aux enjeux ?** ».

Comme d'habitude, le détail du sujet traité ainsi qu'une présentation des intervenants seront publiés en temps voulu sur le site Internet et les réseaux sociaux de Brupartners. Les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion de Brupartners recevront également un e-mail d'invitation.

Si vous souhaitez être **tenu au courant** des actualités, publications et événements de Brupartners, il vous suffit d'en faire la demande à [communication@brupartners.brussels](mailto:communication@brupartners.brussels).

# Avis d'initiative

## Les missions de Brupartners et la fonction consultative régionale bruxelloise



### 1. PRÉAMBULE

*En Belgique, la fonction consultative est un élément inhérent à la prise de décision politique. Elle rassemble diverses parties prenantes dont l'opinion et/ou l'expertise est transmise aux décideurs politiques sous la forme d'avis. [...]. La fonction consultative consiste en l'élaboration et la remise d'avis, provenant d'organisations de la société civile (au sens large, incluant les interlocuteurs sociaux), à destination des autorités publiques<sup>1</sup>.*

Elle s'exerce tant au niveau du Fédéral que des entités fédérées. En Région bruxelloise, Brupartners (= Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale)<sup>2</sup> est un de ces organes dont l'une des missions est de rendre des avis<sup>3</sup>.

Toutefois, le paysage consultatif bruxellois ne se limite pas à Brupartners. De nombreux autres Conseils ont été créés au fil des années et continuent de l'être. Le tableau ci-dessous dresse une liste non-exhaustive des **Conseils consultatifs bruxellois régionaux**. Le secrétariat de certains de ces Conseils est assuré actuellement par l'équipe administrative de Brupartners alors que pour

<sup>1</sup> [Courrier hebdomadaire du CRISP 2017/39-40 \(n° 2364-2365\)](#), page 6.

<sup>2</sup> Dans cet avis, lorsqu'il est mentionné « **Brupartners** », il s'agit de l'instance consultative anciennement dénommée **Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale**. Lorsqu'il est question de l'**organisme public** « Brupartners », composé de l'équipe administrative qui assure le Secrétariat de plusieurs instances consultatives, dont Brupartners, il est mentionné explicitement « l'équipe administrative de Brupartners ».

<sup>3</sup> [L'ordonnance du 2 décembre 2021 relative à Brupartners](#) prévoit explicitement à l'article 16, une mission consultative pour Brupartners portant sur des matières relevant des compétences régionales et ayant une incidence sur sa vie économique et sociale. Par ailleurs, les articles 17 à 19 prévoient également que Brupartners puisse rendre des avis sur les compétences communautaires ayant une incidence sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Secrétariat assuré par l'équipe administrative de Brupartners	Secrétariat assuré par une autre administration
<a href="#">Brupartners -Entrepreneurs indépendants</a> (BRU-EI_ZO)	<a href="#">Conseil consultatif du logement</a> (CCL)
<a href="#">Conseil de l'Environnement</a> (CERBC) (+ Comité des Usagers de l'Eau - CUE)	<a href="#">Commission régionale de la mobilité</a> (CRM)
<a href="#">Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social</a> (CCES)	<a href="#">Conseil des usagers de l'électricité et du gaz</a> (CUGE)
<a href="#">Commission stratégique de hub.brussels</a>	<a href="#">Conseil de la politique scientifique</a> (CPS)
<a href="#">Comité d'Experts Climat</a> (CEC) *	<a href="#">Brusselse adviesraad van Nederlandstalige sociale partners</a> (BANSPA)
<a href="#">Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes</a> (CEFH)	<a href="#">Conseil supérieur bruxellois de conservation de la nature</a> (CSBCN) *
<a href="#">Conseil des personnes handicapées</a> (CPH) *	<a href="#">Commission bruxelloise de l'expérimentation animale</a> *
<a href="#">Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme</a>	<a href="#">Conseil bruxellois du bien-être animal</a> *
<a href="#">Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand</a>	<a href="#">Commission régionale de développement</a> (CRD) *
	<a href="#">Commission royale des monuments et des sites</a> (CRMS) *
	<a href="#">Comité régional de développement territorial</a> (CRDT) *
	Comité consultatif de la STIB
	Comité consultatif régional des services de taxis
	Comité des utilisateurs des taxis de la RBC *

\* Les interlocuteurs sociaux ne sont pas présents

d'autres, c'est l'administration en charge de l'exécution de la politique thématique concernée qui s'en occupe (Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Logement, Innoviris, etc.).

Les interlocuteurs sociaux bruxellois, membres de Brupartners, ont profité de la fin de cette législature pour faire le point sur leur **mission consultative au sein de Brupartners et dans les autres Conseils consultatifs régionaux** dans lesquels ils sont également présents.

Cette réflexion a abouti à un [avis d'initiative](#) dont l'ambition a été de **poser certains constats** et de **formuler des recommandations** relatives à Brupartners en tant que Conseil économique et social, à l'équipe administrative de Brupartners et aux Conseils consultatifs régionaux.

## 2. PLUS-VALUE DE LA FONCTION CONSULTATIVE

Tout d'abord, **Brupartners** tient à souligner que les plus-values de la fonction consultative sont réelles et permettent :



**Une consultation structurée** : l'implication des corps intermédiaires permet d'établir un cadre de dialogue structuré et de faciliter la communication entre le Gouvernement et les parties prenantes, en réduisant les conflits, en promouvant la compréhension mutuelle et en garantissant une meilleure acceptation de la norme ;



**Un retour d'expertise du terrain** : les acteurs de la consultation socio-économique peuvent apporter une expertise spécifique et une connaissance approfondie des enjeux pour enrichir les débats et contribuer à des décisions politiques mieux informées ;



**Une cohérence des politiques** : la collaboration avec les parties prenantes peut contribuer à aligner les politiques et les actions politiques avec les besoins et les réalités du terrain ;



**Une économie de temps** : la participation des acteurs représentatifs peut rationaliser le processus de prise de décision en évitant de multiplier les forums de consultation et en permettant de recueillir rapidement des points de vue informés.

### 3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

L'avis d'initiative s'articule autour de **3 grands volets** pour lesquels sont chaque fois développés des **constats et des recommandations**. Nous ne reprendrons ici que les constats et recommandations **relatifs aux Conseils consultatifs** mais nous vous invitons à lire l'intégralité de l'avis qui porte sur :

→ **Brupartners, en tant que Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale** :

*Les constats et recommandations portent en particulier sur la mission consultative de Brupartners (sa saisine classique et sa saisine en urgence), le suivi des avis, la force et l'expertise des interlocuteurs sociaux ;*

→ **L'équipe administrative de Brupartners** :

*Les constats et recommandations portent sur la nécessité que l'équipe administrative de Brupartners soit suffisamment staffée pour assurer tant la mission historique consultative de Brupartners que la mission de coordination (reprise de la gestion des Secrétariats de 6 Conseils consultatifs depuis août 2020) qui lui a été confiée par la dernière Déclaration de Politique Régionale ;*

→ **Les Conseils consultatifs régionaux** :

Au regard de la liste non-exhaustive des Conseils consultatifs cités ci-dessus, force est de constater que le paysage consultatif bruxellois est dense et en

croissance. Le **point commun de ces organes** : rendre des avis consultatifs sur saisine ou d'initiative.

Par contre, **chacun de ces Conseils dispose de ses propres règlementation, fonctionnement, composition, délais de remise d'avis, montants de jeton de présence**, etc.

Ainsi, les compositions des Conseils varient tant en termes de nombre de membres/organisations présents, de nombre de mandats attribués à chacun (avec des effectifs/suppléants), qu'au niveau du type de membres/organisations (associations, experts, universités, administrations, interlocuteurs sociaux, etc.).

**Les délais dont disposent les Conseils sont également variables** allant d'environ 30 jours à 60 jours, avec pour certains une suspension de délai pendant les vacances scolaires.

Les Conseils dont le secrétariat est assuré par l'équipe administrative de Brupartners ont généralement un équivalent temps plein affecté à la réalisation des missions du Conseil en question. Concernant les autres Conseils, c'est un agent de l'administration liée à la thématique du Conseil qui assure le secrétariat. Mais cette activité, outre le fait qu'elle peut poser un potentiel conflit d'intérêt professionnel, est une activité parmi d'autres, la gestion du secrétariat ne représentant qu'un pourcentage limité de temps de travail.

#### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CETTE DENSITÉ ?

→ **De vraies difficultés** pour certaines organisations, présentes dans plusieurs instances, à **pouvoir désigner des personnes expertes dans les matières concernées, dans le respect des quotas imposés**, pour pouvoir les différents mandats qui leur reviennent. Ces vraies difficultés peuvent avoir pour conséquence,

dans certains cas, la non-participation aux travaux. Certains mandats peuvent rester vacants un certain temps.

→ Une même demande d'avis doit parfois être soumise à **plusieurs organes consultatifs, dont Brupartners**. Tous ces Conseils, saisis au même moment, doivent travailler parallèlement sur le même dossier. Un même expert thématique d'une organisation, membre de plusieurs Conseils, peut se retrouver dans l'impossibilité technique de suivre l'ensemble des travaux en même temps dans les différents organes. La conséquence qui peut en découler est qu'un membre, par manque de temps, exprime la position de son organisation par le simple renvoi à sa position exprimée dans l'avis de Brupartners.

→ Plus le paysage consultatif est dense, plus le **Gouvernement doit traiter de nombreux avis sur un même dossier**. L'avis de chaque instance risque donc d'être dilué dans la masse des avis reçus par le Gouvernement qui, au final, en fait ce qu'il veut.

→ Une **confusion**, au sein même des membres du Gouvernement qui crée tous ces organes (!), sur le rôle de chacun d'entre eux, leur composition, etc. Pour certains, à tort, la présence des interlocuteurs sociaux dans tel Conseil, dispense de consulter Brupartners et inversement.

→ **Certaines demandes d'avis, ayant pourtant** une portée générale et concernant des matières socio-économiques régionales, **échappent parfois à Brupartners** (exemple : en matière de logement ou de mobilité). Certains Conseils consultatifs ne sont pas saisis sur un dossier alors que Brupartners l'est et qu'ils sont concernés (exemple : Conseil consultatif pour l'Entrepreneuriat Social sur le contrat d'insertion).

## RECOMMANDATIONS

À l'heure actuelle, **Brupartners** estime que les avis rendus par certains Conseils thématiques sont plus techniques, en raison de la composition de ces derniers. Ils apportent une expertise supplémentaire plus pointue qui peut permettre *in fine* d'adopter des textes législatifs répondant davantage aux réalités du terrain. Ces avis sont complémentaires aux avis de Brupartners, en tant que Conseil économique et social.

Bien que la plus-value de la fonction consultative soit réelle, **Brupartners** constate qu'il existe un nombre croissant d'instances consultatives en Région de Bruxelles-Capitale. **Brupartners** s'interroge sur cette réalité à l'heure d'Optiris et des restrictions budgétaires.

Avec pour objectif de garder une fonction consultative qui soit efficace en Région bruxelloise où chacun (Gouvernement, Secrétariat, membres, etc.) peut percevoir la plus-value des avis rendus, **Brupartners** demande que :

1. Un **moratoire sur la création de toute nouvelle instance** soit décidé. Ce moratoire ne concerne pas la création de la Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand prévue en juin 2024 ;
2. Un **inventaire/cadastre complet soit réalisé de tous les organes consultatifs régionaux** existants en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce cadastre doit permettre d'identifier clairement quels sont les organes consultatifs qui sont actifs et ceux qui n'existent plus que sur papier (et qui ne se réunissent plus et/ou n'ont plus remis d'avis depuis des années) pour opérer une première sélection en vue d'une rationalisation ;

3. Une **étude soit réalisée par l'IBSA<sup>4</sup>, en y associant les Conseils consultatifs régionaux susmentionnés**, permettant d'établir un état des lieux/un diagnostic des missions respectives et précises ainsi que du fonctionnement de ces instances (y compris une analyse budgétaire).

Les conclusions de cette étude devront permettre de voir comment faire évoluer le paysage consultatif.

Dans l'attente des résultats de cette étude et tant qu'un financement adéquat ne sera pas assuré pour la mission de coordination, **Brupartners** demande un **moratoire sur le transfert des Secrétariats de Conseils consultatifs qui pourraient être pris en charge par l'équipe administrative**. Cette demande ne concerne pas les 6 Secrétariats, actifs ou prochainement actifs, des Conseils consultatifs mentionnés au point 2.

En outre, **Brupartners** attire l'attention sur le fait qu'avec la reprise ces dernières années du secrétariat de plusieurs Conseils consultatifs par l'équipe administrative de Brupartners, il semble évident qu'une **distinction claire entre l'équipe administrative et le Conseil économique et social devient une nécessité**. En effet, bien que chaque Conseil garde son autonomie et son indépendance dans la réalisation de ses missions, le fait que l'équipe administrative en charge des Secrétariats et le Conseil économique et social aient le même nom, « Brupartners », entraîne de la confusion dans les esprits et ne permet pas une communication efficace et pédagogique.

Enfin, **Brupartners** demande que la fonction consultative bruxelloise assurée par l'équipe administrative de Brupartners soit financée avec **une seule subvention régionale**. Actuellement, on en est loin puisque chaque organe consultatif, dont le secrétariat est assuré par l'équipe administrative, est financé avec une subvention propre, ce qui ne permet pas, par exemple, qu'un Secrétaire « Brupartners » travaille pour le Conseil de l'Environnement et inversement, même si c'est l'équipe administrative de Brupartners qui assure, dans les faits, le secrétariat des 2 instances. Cette subvention unique entraînerait également des répercussions positives non négligeables en termes de simplification administrative sur les services supports et le Management de l'équipe administrative de Brupartners.

Si vous souhaitez approfondir le sujet, consultez l'[avis d'initiative](#) dans son intégralité.



<sup>4</sup> IBSA en charge de l'évaluation des politiques publiques.



## Avis d'initiative

### La précarité énergétique et hydrique



Se chauffer, prendre une douche, s'éclairer... Autant d'actions essentielles au quotidien qui ne sont pourtant pas une évidence pour une frange de la population bruxelloise.

En effet, d'après le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique réalisé par la Fondation Roi Baudouin, plus d'un quart des ménages bruxellois sont concernés par la précarité énergétique et hydrique. Entre 2021 et 2022, on observe même une augmentation du nombre de ménages touchés, leur chiffre passant de 27,4 % à 28,2 % à Bruxelles<sup>1</sup>.

Ainsi, même si l'effet de la crise énergétique s'est estompé, nombreuses sont les familles qui éprouvent encore aujourd'hui des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

Dans ce cadre, Brupartners a souhaité rendre un [avis d'initiative](#) sur la question. Celui-ci a été adopté le 18 avril 2024.

#### BAROMÈTRE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE

La Fondation Roi Baudouin a publié, fin mars 2024, son « Baromètre de la précarité énergétique et hydrique 2024 ». La précarité énergétique désigne

« une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie dans son logement »<sup>2</sup>. On peut y lire que **28,2 % des ménages bruxellois étaient touchés par la précarité énergétique**

**en 2022.** Parmi ceux-ci, des familles en situation de précarité, mais également beaucoup de familles issues de la classe moyenne, qui n'ont pas pu bénéficier de certaines mesures protectrices prévues pour les ménages aux plus bas revenus. La classe moyenne « basse » est

<sup>1</sup> [Baromètre de la précarité énergétique 2024](#), Fondation Roi Baudouin, mars 2024.

<sup>2</sup> [Baromètre de la précarité énergétique 2024](#), Fondation Roi Baudouin, mars 2024.

particulièrement concernée en Belgique : 43 % des ménages sont touchés par cette précarité.

Par ailleurs, on observe que les familles monoparentales et les personnes isolées souffrent davantage de cette problématique. Les locataires sont également nettement plus à risque, même si l'importance de la précarité énergétique est parfois plus forte pour les propriétaires qui habitent des maisons souvent plus énergivores.

La Plateforme de lutte contre la Précarité énergétique a émis certaines recommandations<sup>3</sup> en parallèle à la publication du Baromètre 2024. Elle prône entre autres de :

- Maintenir, voire renforcer, le soutien des gouvernements régionaux dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti, notamment en facilitant le préfinancement de rénovations pour propriétaires à revenus moyens et faibles ;
- Évaluer et maintenir les aides structurelles pour les ménages précarisés (telles que le tarif social, le Fonds Gaz et Électricité), en ligne avec la transition énergétique.

## PISTES DE RECOMMANDATIONS

Brupartners formule plusieurs pistes de recommandations dans son avis afin de lutter contre la précarité énergétique et hydrique.



### Impact sur la santé mentale et physique

La précarité énergétique et hydrique a un **impact non négligeable sur la santé**, tant mentale que physique. Les problèmes d'humidité dans le logement peuvent causer des pathologies telles que l'asthme, des bronchites chroniques, de l'arthrose mais aussi de l'anxiété ou de la dépression. Par ailleurs, les difficultés

à payer les factures poussent certains ménages à diminuer leurs dépenses relatives à d'autres postes fondamentaux pour mener une vie digne. Par exemple, la qualité de la nourriture achetée peut s'en trouver fortement diminuée.

Brupartners invite à **accorder une attention particulière aux conséquences de la précarité énergétique et hydrique** en matière de santé et aux coûts qu'elle engendre et invite le Gouvernement à renforcer la politique de prévention. Il convient d'avoir une lecture transversale dans les politiques de la santé, notamment en prenant en considération l'incidence des déterminants sociaux sur celle-ci, dont la qualité du logement.

Brupartners propose également de **sensibiliser les professionnels de la santé** quant aux conséquences néfastes que la précarité énergétique et hydrique et le mauvais logement peuvent avoir sur la santé des patients.

À Bruxelles, la **Cellule régionale d'intervention en pollution intérieure** (la CRIPI) permet de détecter dans les logements les pollutions à l'origine de problèmes de santé et de mettre en place des actions pour y mettre fin. Brupartners conseille de communiquer davantage sur l'existence de cette cellule et sur ses missions, tant auprès des citoyens que du personnel soignant.



### Tarif social

La question de l'accès au tarif social, repart important contre la précarité énergétique, n'est pas aisée. Brupartners estime nécessaire de s'interroger sur les conditions d'accès à ce tarif et aux mesures d'aide. Dans son avis, Brupartners demande qu'une analyse de ces conditions soit effectuée afin que le tarif soit octroyé à davantage de personnes dans le besoin.

Brupartners renvoie à cet égard aux recommandations émises par la

Plateforme de lutte contre la Précarité énergétique<sup>4</sup> gérée par la Fondation Roi Baudouin, qui recommande, entre autres, d'octroyer le tarif social énergie **sur la base des revenus** et non seulement sur la base de statuts sociaux. Une telle modification permettrait de ne pas créer de situations injustes entre des ménages qui n'auraient pas le même statut mais dont les revenus seraient pourtant équivalents.

Il convient également d'être attentif à la **situation des copropriétés**. En effet, le tarif social énergie, qu'il soit fédéral ou régional, n'est pas accessible aux personnes qui vivent dans un immeuble à appartements avec une chaufferie commune, sauf s'il s'agit d'un immeuble « social » (géré par une agence immobilière sociale, un CPAS, une société de logement social...). La Région de Bruxelles-Capitale compte une proportion importante de buildings et d'immeubles à appartements dans son parc de logements : 56,8 % des logements se situent en effet dans des immeubles à appartements<sup>5</sup>. Brupartners estime qu'une remise en question des conditions d'accès en cas de copropriété/chaufferie commune s'avère dès lors nécessaire.

Vu leurs missions d'intérêt général, Brupartners demande également que les organisations qui accueillent et/ou hébergent des personnes répondant aux critères d'éligibilité du tarif social, puissent également bénéficier de ce tarif social.



### Logement

La qualité du logement est essentielle pour lutter contre la précarité énergétique. Brupartners rappelle l'importance d'accélérer la **rénovation et l'isolation** afin de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer le confort. La rénovation énergétique est également pourvoyeuse d'emplois locaux. Il s'agit de la mesure la plus efficace pour lutter contre la précarité énergétique.

<sup>3</sup> [Zoom sur le Baromètre de la précarité énergétique 2024](#), Fondation Roi Baudouin, mars 2024.

<sup>4</sup> [Renforcer le tarif social énergie](#), Fondation Roi Baudouin, 2023.

<sup>5</sup> « Stimuler la rénovation énergétique des copropriétés », Note documentaire, Conseil Central de l'Économie, 2021.

Dans une enquête réalisée par Solidaris<sup>6</sup> un pourcentage important de personnes interrogées pointent que les politiques publiques en matière de performance énergétique des bâtiments manquent de clarté. Par ailleurs, une majorité des répondants indique également être en faveur **d'une simplification des démarches pour obtenir des primes à l'isolation**. Brupartners encourage à améliorer la communication en ce qui concerne les primes existantes.

### **Coût de l'eau**

En 2022, le prix de l'eau a été modifié à Bruxelles. Le prix ainsi mis en place a été épinglé par certaines études<sup>7</sup> car il fait peser sur le consommateur des éléments qui ne sont pas liés à sa consommation. Dans son avis sur la précarité énergétique et hydrique, Brupartners rappelle que **le coût de la gestion/assainissement des eaux de pluie doit être couvert par un subside régional** et ne pas être à charge des consommateurs. La couverture de cette partie de la facture d'eau par un subside régional permettrait de modérer, voire d'annuler, les augmentations du prix de l'eau qui résulteraient des modifications de méthodologies tarifaires.

### **Fracture numérique**

La fracture numérique est un enjeu important en matière de précarité énergétique et hydrique. En effet, **les contrats d'énergie les moins onéreux sont proposés exclusivement en ligne**, ce qui rend ces tarifs avantageux inaccessibles à ceux qui ne disposent pas d'un accès internet et des compétences numériques nécessaires. Cette situation ne fait qu'accroître les difficultés de personnes qui sont déjà davantage à risque de précarité et d'isolement. Par ailleurs, trop souvent, la lecture des factures reçues est compliquée pour les clients qui doivent, de ce fait, pouvoir s'adresser à un service compétent afin de répondre à des questions légitimes.



Dans son avis, Brupartners rappelle donc qu'il est fondamental que les fournisseurs d'énergie assurent un **service-client de qualité et performant**. Brupartners considère qu'un tel service de qualité pourrait diminuer la pression sur les services sociaux qui sont surchargés de demandes de clarifications et d'explications.

### **Non-recours aux droits**

Plusieurs aides existantes tendent à alléger le coût de l'énergie pour les ménages bruxellois. Néanmoins, dans la pratique, on observe qu'elles ne sont pas toujours sollicitées par les personnes qui y sont pourtant éligibles.

Par exemple, « suite à l'augmentation de la tarification de l'eau intervenue en 2022, 61,7 % des ménages ayant droit à l'intervention sociale l'ont finalement demandée. Cela induit donc que 38,3 % des ménages pouvant prétendre à cette aide n'en ont pas bénéficié (soit plus de 60.000 ménages)<sup>8</sup> ». Brupartners insiste dès lors pour que des efforts supplémentaires soient consentis afin d'inciter un maximum de ménages éligibles à cette intervention sociale à recourir à ce droit.

Si vous souhaitez approfondir le sujet, nous vous invitons à consulter cet [avis d'initiative](#) dans son intégralité.

<sup>6</sup> « Comment les Belges francophones perçoivent-ils l'incidence du logement sur leurs santé ? », Thermomètre Solidaris, Octobre 2023.

<sup>7</sup> Voy. Xavier May, « Le prix de l'eau à Bruxelles ne respecte pas le principe du pollueur-payeur », Brussels Studies, 2023.

<sup>8</sup> Voir l'avis de Brupartners à ce sujet : [A-2023-026-BRUPARTNERS](#).

## Avis d'initiative

# Le Baromètre social 2023




Le **Baromètre social** réalisé annuellement par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles dresse un tableau général de l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé à Bruxelles. La situation socioéconomique chiffrée des Bruxellois y est détaillée en abordant différents domaines de la vie. Les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, la démographie sont autant de thématiques abordées dans ce rapport.


Le premier constat est sans appel : des 3 Régions de Belgique, Bruxelles est la plus confrontée à la précarité et à la pauvreté.

Dans le cadre des négociations en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement pour la Région bruxelloise, Brupartners a désiré revenir sur ces constats dans un avis d'initiative afin de rappeler que ce rapport constitue une base solide pour déterminer les futures politiques publiques à mettre en œuvre au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois.


### CONSTATS GÉNÉRAUX


Brupartners rappelle, dans son avis, certains constats généraux :


 30 % de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, contre 8 % en Flandre et 18 % en Wallonie ;


 Les inégalités de revenus y sont également plus importantes :


Bruxelles rassemble les populations les plus pauvres, mais aussi les plus riches ;

 Bruxelles dispose d'une économie essentiellement basée sur les services, secteur dont les emplois requièrent un niveau d'études élevé ;

 Le nombre de personnes infra qualifiées est plus important que dans les autres Régions ;

 Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration à Bruxelles s'élève à plus de 45.000 ;

 La moitié des personnes sans-papiers en Belgique se trouvent sur le territoire de Bruxelles. Le nombre de sans-abri a par ailleurs fortement augmenté les dernières années ;

 Les recettes fiscales de la Région sont limitées. En 2020, le revenu

imposable moyen par habitant bruxellois était inférieur de 20 % par rapport à l'ensemble de la Belgique ;



Bien que l'immigration permette d'observer un solde démographique globalement positif, force est de constater l'exode de certaines franges de la population et le vieillissement progressif de la population bruxelloise ;



Le coût et la qualité du logement participent à la précarisation grandissante d'une population qui ne peut plus habiter un logement décent sans mettre à mal d'autres dépenses essentielles à une vie digne ;



Les femmes sont davantage touchées par la précarité et la pauvreté que les hommes.

## PISTES DE RECOMMANDATIONS

Partant de plusieurs constats du Baromètre, Brupartners formule des pistes de recommandations dans son avis.

### Démographie bruxelloise

Le Baromètre social pointe les difficultés démographiques auxquelles Bruxelles est confrontée.

La population de la Région bruxelloise est plus jeune que dans les Régions voisines, néanmoins, Bruxelles doit faire face à un vieillissement graduel de celle-ci. Le nombre de personnes âgées précarisées et ayant recours à la GRAPA<sup>1</sup> est élevé et sera donc amené à s'accroître à cause de ce vieillissement.

Brupartners encourage le Gouvernement à jouer un rôle actif dans

le renforcement du réseau social et de l'inclusion des plus âgés au sein de la Région, par exemple via des initiatives de quartier ou des conseils des Aînés au niveau communal et régional. Il faut également soutenir et financer les secteurs du soin aux personnes âgées, que ce soit en termes de nombre de places mais aussi d'accessibilité financière.

Un autre aspect de la démographie bruxelloise est l'exode de certaines franges de la population hors de Bruxelles. Ces départs sont le fait non seulement de la classe moyenne, mais également de familles à bas revenus. 30 % des personnes quittant la Région pour s'installer ailleurs en Belgique sont issues des classes populaires<sup>2</sup>. Cet exode est un véritable défi pour la Région.

Une étude de Brussels Studies publiée en 2022<sup>3</sup> insiste sur l'importance de ne pas se concentrer exclusivement sur l'accès à la propriété comme axe des politiques publiques visant à garder la population à Bruxelles. Elle prône également une meilleure adaptation du marché locatif à certaines catégories de population et une valorisation de la cohabitation qui peut être une solution pour certains publics comme les familles monoparentales et les personnes âgées. Brupartners recommande de se pencher sur ces propositions.

Brupartners rappelle par ailleurs sa recommandation émise dans son avis sur le Baromètre social 2021 et invite à monitorer l'évolution des quartiers pour éviter une trop forte gentrification qui aurait pour effet de chasser de la ville les foyers les plus modestes.

### Accès au marché de l'emploi

Le marché de l'emploi bruxellois se caractérise par une offre importante

sur le marché des services. Les qualifications demandées sont souvent élevées. Or, la population bruxelloise manque des qualifications nécessaires : 22 % des Bruxellois de 25 à 64 ans disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur d'après les chiffres du Baromètre social.

Brupartners invite, d'une part, à soutenir la formation des chercheurs d'emploi et, d'autre part, à privilégier la mobilité des travailleurs au sein de leur carrière. Brupartners encourage également à valoriser davantage l'enseignement professionnel en Région de Bruxelles-Capitale.

En Région bruxelloise, de nombreux chercheurs d'emploi d'origine étrangère disposent d'un diplôme étranger mais n'ont pas obtenu d'équivalence de ce diplôme en Belgique. Cette absence d'équivalence constitue un obstacle dans la recherche d'emploi. Par ailleurs, les procédures d'obtention peuvent être longues et coûteuses. Brupartners invite donc le Gouvernement à s'adresser à ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande sur cette question qui, bien que relevant de leurs compétences, constitue un enjeu majeur pour l'insertion de nombreuses personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi bruxellois.

Brupartners encourage également à accentuer les démarches visant à informer au mieux les personnes d'origine étrangère quant aux possibilités d'obtenir une équivalence de diplôme. Les partenariats entre Actiris, le BON<sup>4</sup> et le CIRE<sup>5</sup> doivent être maintenus et accentués. Le système de validation des compétences est une autre voie d'accès à une meilleure insertion sur le marché de l'emploi. Brupartners invite à parfaire le système en Région bruxelloise.

<sup>1</sup> La GRAPA, garantie de revenus aux personnes âgées, est une allocation pour les personnes qui ont atteint l'âge de la pension et qui ne disposent pas de ressources en suffisance.

<sup>2</sup> De Laet Sarah, « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus », Brussels Studies, 2018.

<sup>3</sup> Hannah Berns, Emmanuelle Lenel, Christine Schaut et Gilles Van Hamme, « Pour un changement de paradigme dans la politique d'attractivité résidentielle en Région de Bruxelles-Capitale », Brussels Studies, 2022.

<sup>4</sup> BON est le bureau d'accueil pour les primo-arrivants à Bruxelles.

<sup>5</sup> Le Ciré est une structure de coordination pluraliste réunissant 30 organisations (services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, organisations syndicales, services d'éducation permanente, organisations internationales). Il propose des services directs aux personnes étrangères ou d'origine étrangère.

## CPAS

Les Centres publics d'action sociale jouent un rôle crucial en Région bruxelloise dans le soutien des personnes précarisées. Pendant les crises successives, ce rôle n'a fait que s'accroître. Brupartners rappelle l'importance de **soutenir davantage les CPAS dans leurs missions** et leur donner des moyens et du personnel en suffisance afin de pouvoir exécuter leurs missions de manière qualitative. Les CPAS sont en effet compétents pour l'accompagnement vers le marché de l'emploi des personnes qui bénéficient de leur soutien. Ils constituent une aide de première ligne pour les personnes dans les situations les plus précaires.

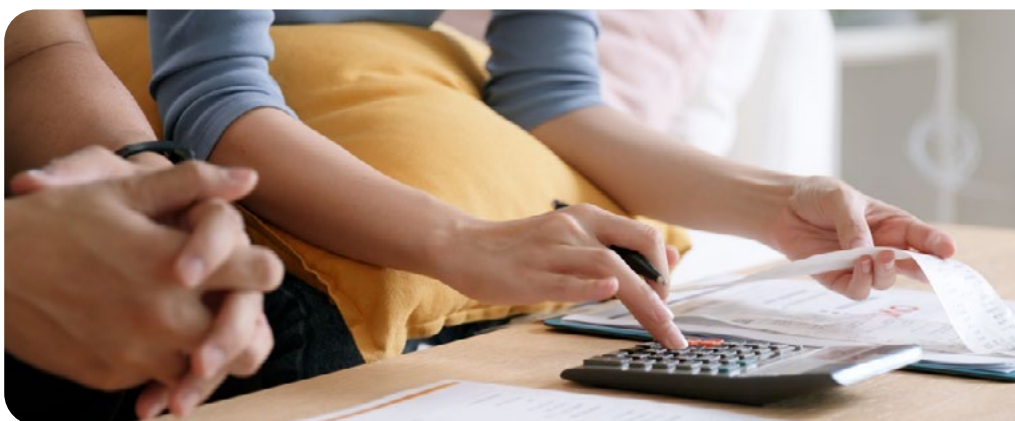
### Non-recours aux droits et fracture numérique

Brupartners a tenu à réinsister sur la problématique du non-recours aux droits. En effet, on observe que nombre de personnes étant éligibles à certaines aides n'y ont pas recours, pour diverses raisons (manque d'information, complexité de certaines démarches...). **Concernant la GRAPA, le non-recours atteindrait même 50 %** d'après le Baromètre social.

À Bruxelles, plus d'un tiers de la population est touché par la fracture numérique. La numérisation accrue des services peut être la cause d'un non-recours aux droits sociaux si des alternatives physiques ne sont pas proposées. Brupartners demande donc au Gouvernement de **veiller à ce qu'une alternative physique soit toujours prévue dans le cadre de la digitalisation des services**, tout en investissant parallèlement dans la sensibilisation et la formation du public-cible. Des initiatives existantes qui tentent de réduire la fracture numérique comme les *Digipunten* doivent être étendus.

### Personnes sans-papiers et personnes sans-abri

Le nombre de personnes sans-papiers et de personnes sans-abri à Bruxelles est particulièrement élevé.



En 2022, le dénombrement réalisé par Bruss'help a permis de recenser 2.402 personnes en situation de sans-abrisme. Plus largement, ce calcul a mis en évidence 7.134 situations de sans-abrisme et mal logement, ce chiffre représentant une augmentation de 18,9 % par rapport à l'année 2020. Bruss'help a récemment présenté un plan de lutte contre le sans-abrisme. Brupartners appelle à se saisir des recommandations proposées.

Une **approche holistique** qui évite que les personnes trouvent refuge dans la rue et qui réponde aux difficultés des personnes sans-abri de manière globale doit être mise en place.

Brupartners attire l'attention sur le fait que, parmi ces personnes sans-abri, les hommes seuls sont actuellement discriminés dans l'accès aux places d'accueil. Brupartners encourage à **augmenter le nombre de places disponibles** afin de leur permettre d'être également pris en charge.

D'après une étude récente de la VUB citée par les auteurs du Baromètre social, on estime à 112.000 le nombre de personnes sans-papiers en Belgique, dont 50.000 en Région bruxelloise. Ces personnes sont dans une situation de grande vulnérabilité et n'ont pas accès à leurs droits les plus fondamentaux. Même l'accès à l'aide médicale urgente constitue pour eux un défi par peur ou manque d'information. Brupartners soutient qu'une action de lutte contre la pauvreté à Bruxelles ne peut s'envisager sans faire un **focus approfondi sur ce public spécifique**.

## Logement

Beaucoup de Bruxellois sont locataires. Or, les loyers sont élevés sur le territoire de la Région. Le Baromètre social pointe même une augmentation plus importante de ceux-ci par comparaison aux 2 autres Régions sur la période 2012-2022. Les demandes de logements sociaux ont augmenté, de même que les listes d'attente. 52.850 ménages étaient ainsi en attente d'un logement social à Bruxelles au 31 décembre 2022 (source : Baromètre social). Par ailleurs, la qualité du logement pose question : manque d'isolation, humidité, absence de lumière sont régulièrement pointés.

Brupartners considère qu'il est impératif de **libérer et de produire plus de logements abordables et de logements à finalité sociale** sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale pour répondre à la pénurie et à la crise actuelle du logement à Bruxelles. L'accès au logement est une condition nécessaire pour une vie digne et un facteur déterminant pour l'accès aux autres droits. Ce droit fondamental est d'ailleurs garanti par l'article 23 de la Constitution. Brupartners insiste également sur **l'importance des rénovations du bâti** pour des logements de qualité et la nécessité d'apporter des réponses collectives et transversales à la problématique.

Si vous souhaitez approfondir le sujet, nous vous invitons à consulter [l'avis d'initiative](#) dans son intégralité.

# Les Avis de Brupartners

Émis entre le 21 mars et le 18 juillet 2024



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

### A-2024-024-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) en vue d'y intégrer le nouveau principe d'un droit de préférence sur 25 % de logements à finalité sociale dans chaque projet de logements comprenant plus de 3.500 m<sup>2</sup> de superficie de plancher pour les Opérateurs Immobiliers Publics.

### A-2024-025-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT).

### A-2024-029-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 mars 2022 relatif aux permis d'urbanisme à durée limitée.

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

### A-2024-031-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'identification et à l'enregistrement des chats.

### A-2024-032-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'identification et à l'enregistrement des chiens.

### A-2024-036-BRUPARTNERS

Stratégie de gestion de la population de chiens en Région bruxelloise.

## ÉCONOMIE

### A-2024-042-BRUPARTNERS

Liste des besoins des entrepreneurs bruxellois 2024.

## ÉGALITÉ DES CHANCES - DIVERSITÉ - PAUVRETÉ

### A-2024-026-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif à la précarité énergétique et hydrique.

### A-2024-040-BRUPARTNERS

Rapport bisannuel 2022-2023 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : « La dimension financière de la pauvreté ».

### A-2024-041-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté portant exécution des articles 146 à 151 des décret et ordonnance conjoints portant création du Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité.

## EMPLOI

### A-2024-022-BRUPARTNERS

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone modifiant l'accord de coopération du 6 décembre 2018 entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande,

la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant exécution de l'accord de coopération du 2 février 2018 entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers.

### A-2024-023-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du [...] entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant la création d'une plateforme électronique dans le cadre de la procédure de demande unique de séjour à des fins d'emploi des travailleurs salariés étrangers, la procédure de demande pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants étrangers et dans le cadre de la coordination de la politique relative à l'emploi et au séjour des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants étrangers.

### A-2024-033-BRUPARTNERS

Avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du [...] modifiant l'accord de coopération du 21 mars 2019 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française



## Consultez [ici](#) ces avis dans leur intégralité !

relatif à la validation des compétences (en vue d'instituer le certificat de compétence professionnelle).

### ENVIRONNEMENT

#### A-2024-027-BRUPARTNERS

Stratégie GOOD SOIL : vers une gestion intégrée et durable des sols bruxellois.

#### A-2024-028-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement économique et la transition agroécologique des entreprises agricoles.

#### A-2024-035-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant diverses dispositions en matière d'énergie et de climat.

#### A-2024-037-BRUPARTNERS

→ Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au calcul des indicateurs du certificat PEB et aux exigences PEB et portant modification de divers arrêtés d'exécution de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie ;

→ Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément de l'expert PEB et abrogeant l'arrêté du Gouvernement du 17 février 2011 relatif à l'agrément des certificateurs qui établissent

un certificat PEB ou un certificat PEB Bâtiment public et l'arrêté du Gouvernement du 10 octobre 2013 relatif à l'agrément des conseillers PEB ;

→ Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au certificat PEB et abrogeant l'arrêté du Gouvernement du 19 juin 2008 relatif au certificat de performance énergétique pour les unités PEB habitations individuelles et non-résidentielles neuves, l'arrêté du 17 février 2011 relatif au certificat PEB établi par un certificateur pour les unités PEB habitations individuelles et l'arrêté du 17 février 2011 relatif au certificat PEB établi par un certificateur pour les unités tertiaires.

#### A-2024-038-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 janvier 2019 fixant des plafonds d'émission pour certains polluants atmosphériques.

### FINANCES - FISCALITÉ - BUDGET

#### A-2024-020-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale.

#### A-2024-021-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant modifications diverses au Code des droits de succession et au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

#### A-2024-030-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant modification du tarif de la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

### FORMATION

#### A-2024-039-BRUPARTNERS

Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française relatif à la création et la gestion de l'Individual Learning Account et l'échange électronique de données de formation.

### POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNANCE

#### A-2024-034-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif aux missions de Brupartners et à la fonction consultative régionale bruxelloise.

### SOCIAL - SANTÉ

#### A-2024-043-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif au Baromètre social 2023 : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé.





Juan Vazquez Parras

Géomaticien chez hub.brussels.

**Brupartners : Quelles sont les informations récoltées par Proximus ? Comment sont-elles obtenues et diffusées ?**

**Juan Vazquez Parras :** De manière très simplifiée, Proximus utilise son réseau d'antennes réparties sur le territoire belge pour créer une sorte de grille. Dans chaque « case » de cette grille, l'opérateur téléphonique est capable de compter le nombre de téléphones connectés au réseau et, par extrapolation, d'évaluer le nombre de personnes localisées. Parallèlement au simple dénombrement, il est possible de déterminer le lieu de résidence des personnes (commune, province ou encore pays d'origine) et la durée durant laquelle elles sont présentes dans les « cases » analysées.

Le comptage est paramétrable et permet d'obtenir des informations pour une ou plusieurs « cases », de déterminer la précision des données reçues (horaire, fréquentation journalière, etc.) ainsi que la période d'analyse (soit pour un évènement ponctuel comme une festivité, soit pour une plus longue période). Une fois ce paramétrage opéré, Proximus met ses données à disposition sur un portail en ligne sous forme de graphiques interactifs permettant d'analyser les données en profondeur et de les télécharger.

Dans le cadre du **partenariat de hub.brussels avec Brupartners - Entrepreneurs Indépendants**, nous avons choisi d'acquérir des données horaires durant une année complète (novembre 2022 à octobre 2023) pour trois quartiers commerçants bruxellois ayant un profil différencié : la Porte de Namur (Ixelles), la rue de Brabant (Schaerbeek) et la place Dumon (Woluwe-Saint-Pierre).

## « Fréquentation du tissu commercial bruxellois - Analyse d'un an de données dans trois quartiers de la Région »

Avec Juan Vazquez Parras

**Brupartners : Quelles sont les caractéristiques des trois quartiers commerçants étudiés et le profil des chalands qui s'y rendent ?**

**Juan Vazquez Parras :** Le profil des quartiers commerçants est dressé au départ des données collectées par l'équipe de terrain de hub.brussels. Parmi elles, notre inventaire des points de vente nous permet de connaître l'offre commerciale présente et son évolution d'année en année. En parallèle, nous réalisons des enquêtes dans les rues commerçantes pour évaluer les principales caractéristiques des chalands (âge, lieu de résidence, fréquence de passage, etc.).

Le quartier de la Porte de Namur s'étend depuis le début de la chaussée d'Ixelles jusqu'à la place Fernand Cocq. Avec plus de 600 points de vente, il s'agit d'un des plus grands quartiers de la Région. Les clients sont essentiellement des jeunes venant de tout Bruxelles en transport en commun pour profiter de l'offre HoReCa et des enseignes internationales de prêt-à-porter.

Le quartier de la rue de Brabant est plus petit (approximativement 350 points de vente). Il présente néanmoins une attractivité dépassant les limites de la Région et est fréquenté par de nombreuses personnes vivant dans le reste de la Belgique et à l'étranger. Les clients viennent pour acheter des produits d'équipement de la personne (vêtement, etc.) et de la maison (décoration, ameublement, etc.). Ils sont plus âgés qu'à la Porte de Namur et, en lien avec leur âge et leur lieu de résidence, sont plus nombreux à venir en voiture.

Quant à la place Dumon, il s'agit du plus petit quartier analysé (200 points de vente). Son offre commerciale est davantage constituée de magasins de proximité (commerces alimentaires,

pharmacies, kiosques et services) et il est majoritairement fréquenté par une clientèle locale (Wolusanpétrusiens ou résidents des communes flamandes limitrophes à la Région), notamment les personnes âgées vivant à proximité et les élèves des écoles localisées dans le quartier.

**Brupartners : Quelles sont les tendances observées au travers des données acquises ?**

**Juan Vazquez Parras :** Les données analysées permettent de dresser trois grands constats. Premièrement, les trois profils de fréquentation obtenus reflètent les caractéristiques commerciales décrites précédemment et, par conséquent, varient entre les trois quartiers. Cela se voit déjà en termes de volume où la Porte de Namur est le plus grand quartier analysé mais aussi le plus fréquenté : on y dénombre en moyenne 430 000 personnes par mois contre 370 000 pour la rue de Brabant et 310 000 pour la place Dumon.

Des différences se marquent également suivant le profil de fréquentation mensuel, hebdomadaire et journalier. Par exemple, sur l'année, la Porte de Namur et ses nombreuses enseignes internationales sont très marquées par les fêtes de fin d'année et sont davantage fréquentées durant les mois de novembre et de décembre. À l'échelle hebdomadaire, la rue de Brabant se distingue par une fréquentation stable du lundi au dimanche comparativement aux 2 autres quartiers davantage fréquentés en fin de semaine et presque désertés le dimanche. Quant à la fréquentation journalière, on observe notamment deux pics d'affluence (midi et soir) à la Porte de Namur (en lien avec son offre HoReCa conséquente) alors que la Place Dumon est surtout fréquentée avant midi (caractéristique des quartiers de rayonnement local fréquenté par des personnes plus âgées). Chaque quartier vit donc à son propre rythme !

## LES DÉBATS DE BRUPARTNERS

*Avec plus de 600 points de vente, le quartier de la Porte de Namur est l'un des plus grands quartiers de la Région*

Le deuxième constat est que la fréquentation des quartiers peut s'écarter ponctuellement des moyennes observées et que les raisons sont nombreuses et diverses. L'exemple le plus évident est la tenue d'un marché hebdomadaire ou d'un événement spécifique (braderie, fête du quartier, etc.) qui peut, sur une courte période, doubler voire tripler le nombre de personnes habituellement dénombrées. Cela montre tout l'intérêt de mettre en place des initiatives événementielles de temps à autre. Les premiers jours de beau temps ou le dernier week-end avant les fêtes de fin d'année ont également un effet très positif sur la fréquentation des quartiers. À l'inverse, les longs week-ends, les jours fériés ou les jours de grève nationale sont perceptibles et présentent des scores inférieurs aux moyennes. À noter aussi que nous n'avons pas observé de réel effet « soldes » dans les quartiers analysés, du moins, pas aussi important que les performances observées durant les fêtes de fin d'année.



Le dernier constat concerne l'origine et la durée de visite des personnes dénombrées. Comme dans nos enquêtes, le rayonnement national/régional/local transparait dans les chiffres obtenus et peut donc s'avérer très utile pour analyser un quartier que nous n'aurions pas monitoré de notre côté. En revanche, pour les données de durée de visite, nous n'avons pas constaté de réelles différences entre les quartiers. Une autre observation est que, malgré l'impact d'un événement sur le volume de personnes présentes dans un quartier, la proportion d'individus venant de l'étranger, venant pour une visite de quelques heures, etc. au sein de ce volume ne semble pas évoluer fortement. D'après les données analysées, un événement semble donc attirer proportionnellement autant de résidents que des personnes venant de plus loin, etc.

**Brupartners : Quelles sont vos conclusions pour ce projet ?**

**Juan Vazquez Parras :** Le but de ce projet était double. Premièrement, il était question d'évaluer l'utilité des données délivrées par Proximus dans l'analyse des quartiers commerçants. Sur cet aspect,

les informations reçues se sont avérées très pertinentes puisque nous avons pu accéder à un outil de monitoring très intuitif et nous avons pu dresser un profil synthétique de la fréquentation dans les trois quartiers analysés. Le service de Proximus montre donc tout son intérêt dans une optique de veille commerciale (Comment évolue la fréquentation d'un quartier ? Quels en sont les moments de haute affluence ? Quelles sont les retombées d'un événement en termes de fréquentation ? Etc.).

*Les informations reçues se sont avérées très pertinentes puisque nous avons pu accéder à un outil de monitoring très intuitif et nous avons pu dresser un profil synthétique de la fréquentation dans les trois quartiers analysés*

Ensuite, acquérir les données délivrées par Proximus nous a permis de comparer nos propres données de comptage. Il faut savoir que hub.brussels a placé une soixantaine de capteurs chez des commerçants partenaires dans plusieurs quartiers de la Région. Ces capteurs fonctionnent en continu et nous permettent de monitorer l'affluence d'une rue tout comme le fait Proximus. Si la technologie utilisée diffère et si les volumes renseignés ne sont pas comparables, nous obtenons des tendances similaires (profils journaliers, hebdomadaires, etc.). Il est donc rassurant que nos deux technologies permettent de tirer les mêmes conclusions !

Pour terminer, je dirais que si vous souhaitez accéder à des informations sur les principaux quartiers commerçants bruxellois, hub.brussels met gratuitement à disposition une fiche d'analyse pour nombre d'entre eux sur son site [analytics.brussels](https://analytics.brussels), au travers du « Baromètre des quartiers commerçants ». Et si le quartier que vous souhaitez analyser n'est pas disponible chez nous ou, tout simplement, est en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, les données proposées par Proximus sont une bonne alternative.

Retrouvez [ici](#) la présentation de Juan Vazquez Parras.

## « Les occupations temporaires : une belle opportunité pour dynamiser les quartiers bruxellois ? »

Avec Benjamin Cadranel



Benjamin Cadranel

Administrateur général de [citydev.brussels](https://citydev.brussels), administration bruxelloise spécialisée dans le développement de projets urbains mixtes et durables, dans l'intégration des activités productives urbaines et dans le logement abordable.

**Brupartners :** Les occupations temporaires sont-elles un résultat naturel de l'évolution de la ville ? Pourquoi ?

**Benjamin Cadranel :** Les occupations temporaires naissent effectivement assez naturellement du besoin essentiel de transformation intrinsèque des villes pour s'adapter aux défis vitaux posés par les grands bouleversements de notre ère : dérèglement climatique, démographie et évolution des structures familiales, protection de la biodiversité et pollution, globalisation et migrations, fracture sociale, mobilité, etc. Ces bouleversements imposent aux villes un processus de reconstruction sur elle-même extrêmement complexe, devant combiner la protection de différents enjeux pas toujours alignés entre eux et ayant comme impératif d'utiliser l'espace et les ressources d'une manière optimale.

Cette complexité a plusieurs conséquences : transformation du bâti existant plutôt que construction neuve, longueur du processus de développement, nécessité de rendre les espaces temporairement disponibles. Elles constituent donc une réponse naturelle au besoin d'espaces pour des usages très diversifiés et au maintien d'une dynamique de régénération urbaine qui ne peut se permettre les délais de développement rallongés (légitimement) par la complexité des études et arbitrages préalables à réaliser dans le processus de construction ou de rénovation.

**Brupartners :** En quoi est-ce « sain » d'avoir des occupations temporaires au sein d'une ville ? En contrepartie, quelles sont les difficultés qu'elles peuvent engendrer ?

**Benjamin Cadranel :** Une pratique d'occupation temporaire généralisée

avec des processus transparents et une professionnalisation du secteur sont à mes yeux des facteurs positifs car cela témoigne d'une forte dynamique de rénovation urbaine, d'une véritable agilité du territoire et cela permet aussi un pilotage efficient et une diversification des usages bénéfique à la collectivité. Il y a en effet certains acteurs essentiels de la ville pour qui cet accès à des espaces temporaires correspond mieux à leur modèle économique ou social que l'immobilier définitif : les associations à finalité sociale, culturelle ou sportive, l'hébergement résidentiel d'urgence (crise des réfugiés, logement de transit, etc.), des artisans en phase de démarrage de leur activité, un organisateur d'évènement dans des lieux hors norme, etc.

Bien entendu, les difficultés potentielles sont nombreuses, en raison notamment de la très grande diversité des lieux et des usages considérés. **Aucun projet n'est identique** et, par définition, les lieux investis ne sont que très rarement initialement destinés à l'usage temporaire qui leur est conféré. La **gestion des fins d'occupation est également épineuse** puisqu'il ne s'agit pas de faire en sorte que l'usage temporaire devienne un obstacle au projet de développement définitif. D'autant que les activités hébergées, si elles sont jugées positives pour la collectivité, devront trouver une nouvelle localisation probablement temporaire.

**Brupartners :** Selon vous, quel est le principal bénéfice des occupations temporaires pour la Région bruxelloise ?

**Benjamin Cadranel :** Les bénéfices sont répartis entre les différents acteurs du projet. Le propriétaire pourra bénéficier d'une solution pour la gestion de son bien pendant le temps du

développement et même, le cas échéant, diminuer ses charges d'occupation ou même dégager des recettes.

Les utilisateurs de l'espace pourront y développer des activités ou rendre des services à la collectivité qui n'auraient pas pu trouver leur place dans de l'immobilier classique.

*Il y a certains acteurs essentiels de la ville pour qui cet accès à des espaces temporaires correspond mieux à leur modèle économique ou social que l'immobilier définitif*

Les quartiers environnants ou l'ensemble de la ville bénéficieront de ces activités et services qui contribueront à leur attractivité et à la qualité de la vie de leurs citoyens.

Il s'agit également parfois d'initier une vraie dynamique de rénovation urbaine avec un effet de levier pour les abords du projet ou d'éviter la permanence de chances nocifs pour la sécurité et la salubrité du tissu urbain. Dans certains cas de figure limités, lorsque le projet final n'est pas encore totalement défini, on pourrait même imaginer que les occupations temporaires servent de banc d'essai à l'élaboration de l'aménagement définitif.

Retrouvez [ici](#) la présentation de Benjamin Cadranel.

## « Piétonnier de Bruxelles : bilan, atouts et défis »

Avec Geert Te Boveldt

**Brupartners :** Dans votre analyse d'impact concernant l'accessibilité, les comportements en matière de déplacement et la satisfaction à l'égard de l'expansion du piétonnier de Bruxelles, quels sont les 3 groupes-cibles définis ainsi que la méthodologie utilisée ?

**Geert Te Boveldt :** Le but était d'étudier tous les différents types « d'utilisateurs » du centre-ville bruxellois. C'est pourquoi nous avons utilisé 3 « canaux » pour atteindre ces différents groupes :

- 1) Les habitants de l'aire métropolitaine bruxelloise, dont les participants étaient recrutés par un panel
- 2) Les navetteurs, par des questionnaires distribués par des employeurs situés dans le centre
- 3) Les visiteurs, recrutés dans la rue.

**Brupartners :** Quelle est l'appréciation des différents groupes-cibles par rapport au piétonnier ?

**Geert Te Boveldt :** Nous avons remarqué qu'il y a assez peu de différences entre ces 3 groupes-cibles, ce qui démontre la fiabilité des résultats. Cela dit, dans ces 3 groupes il y a évidemment des différences d'appréciation. Nous avons observé qu'au plus proche du piétonnier on habite, au plus on y est favorable.

La plus grande différence se trouve entre ceux qui se déplacent généralement en voiture, qui ont un avis majoritairement défavorable, et ceux qui se déplacent avec un autre mode de transport.

**Brupartners :** Quels sont les avantages et les inconvénients les plus évoqués ?

**Geert Te Boveldt :** La grande majorité des personnes qui se déplacent

habituellement en transports publics estiment qu'il leur est facile d'atteindre leur destination. La plupart des gens sont favorables à la piétonnisation et portent un regard positif sur le nouvel aménagement du Boulevard Anspach.

Cela étant, la sécurité personnelle et la propreté restent problématiques. La majorité des personnes interrogées indiquent qu'elles évitent certains endroits du Boulevard Anspach pour ne pas être importunées, de jour comme de nuit.

En revanche, la satisfaction quant à la qualité des trottoirs, des magasins, des bars et restaurants, des espaces verts et des endroits où s'asseoir a considérablement augmenté.

**Brupartners :** Quelles sont les conclusions de votre étude ?

**Geert Te Boveldt :** En plus des conclusions évoquées ci-dessus, le plus important est probablement que le soutien en faveur de la piétonnisation



Geert Te Boveldt

Professeur au centre de recherche en matière de mobilité et de logistique (Mobilise) de la Vrije Universiteit Brussel (VUB).

*Le soutien en faveur de la piétonnisation a progressé*

a progressé et qu'il y a désormais davantage de personnes favorables que de personnes défavorables à un Boulevard Anspach sans voitures.

Retrouvez [ici](#) la présentation de Geert Te Boveldt.



## Une Présidence et une Assemblée plénière renouvelées

Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les membres de Brupartners ont procédé au renouvellement de leur Présidence et de leur Assemblée plénière.

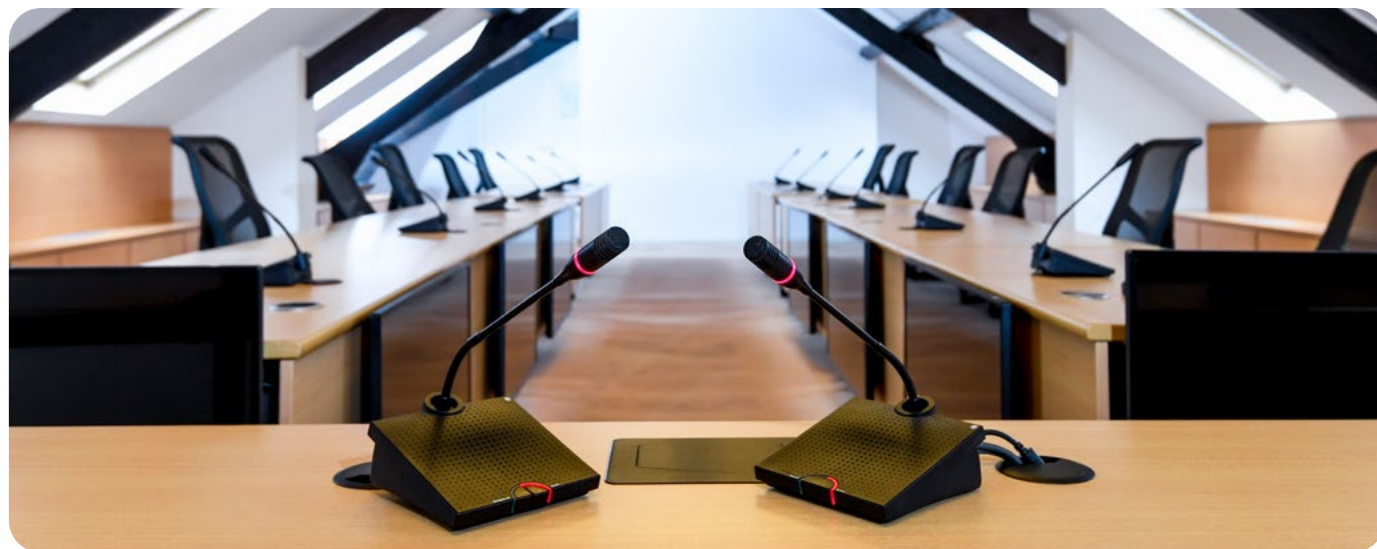


Madame **Florence Lepoivre** (FGTB) succède ainsi à Monsieur Jan De Brabanter (Beci) en tant que Présidente de Brupartners. Madame Estelle Ceulemans (FGTB) cède quant à elle sa place à Monsieur **Edouard Cambier** (Beci) qui devient Vice-Président. Tous deux assureront ces nouvelles fonctions pour une durée de 2,5 ans.

Brupartners tient à remercier Monsieur De Brabanter et Madame Ceulemans pour leur mandat et leur investissement au service de la concertation sociale bruxelloise pendant ces 2 dernières années.

Il souhaite également beaucoup de succès à Madame Lepoivre et Monsieur Cambier dans leur nouvelle fonction.

## L'équipe administrative de Brupartners assure le secrétariat de 2 nouveaux conseils consultatifs



Depuis peu, l'équipe administrative de Brupartners assure le secrétariat de 2 nouveaux organes consultatifs : la **Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand**, et le **Conseil consultatif pour l'élimination du racisme**.

La Plateforme du non-marchand assure une **triple mission** : une mission de concertation et de dialogue permanent, une mission de négociation des accords du non-marchand et une mission de consultation sur toutes les matières liées au non-marchand. La création de cette instance doit permettre tant d'enrichir que de nourrir un dialogue social intégré au sein d'une **architecture**

**simplifiée et plus lisible**. En effet, à l'heure actuelle, la complexité structurelle et institutionnelle au niveau du non-marchand ne permet pas toujours un dialogue et une concertation qui soient organisés, efficaces et cohérents.

Quant au Conseil consultatif pour l'élimination du racisme, il a, lui aussi, pour mission de remettre des avis (à la demande du Gouvernement ou de sa propre initiative) sur toutes les matières qui peuvent avoir une incidence sur la **lutte contre le racisme et les discriminations dites raciales** au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Rapport annuel 2023 de Brupartners



Brupartners a récemment publié son **rapport annuel 2023**.

Vous y trouverez la présentation des travaux menés par les interlocuteurs sociaux bruxellois pendant l'année écoulée. En 2023, ces derniers ont, notamment, remis pas moins de **85 avis sur saisine** et **5 avis d'initiative**, portant entre autres sur les thématiques suivantes : l'alternance, les secteurs non-marchands social-santé à Bruxelles, la rénovation du parc locatif résidentiel et du parc de copropriétés, le Règlement régional d'urbanisme (RRU), le projet de PAD « Mediapark »,

le Code bruxellois du Bien-être animal ou encore la gestion des déchets.

Découvrez-le sur le [site Internet](#) de Brupartners.

## Rapport annuel 2023 de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics



L'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics, créé au sein de Brupartners, a lui aussi publié son **rapport annuel 2023**.

Le rapport reprend toutes les activités menées par l'équipe de l'Observatoire durant cette année-là.

Découvrez-le sur les pages du [site Internet](#) de Brupartners consacrées à l'Observatoire.

**Septembre 2024 – n°44**

Publication périodique de Brupartners

### BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26  
1000 Bruxelles  
02/205.68.68  
[www.brupartners.brussels](http://www.brupartners.brussels)  
[brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels)

### ÉDITEUR RESPONSABLE :

Caroline Vinckenbosch

### MISE EN PAGE :

Ideology – Schaerbeek

### ILLUSTRATIONS :

Couverture | Shutterstock  
Actualités | Shutterstock  
Focus | Shutterstock  
Les débats de Brupartners | Benjamin Cadranel, bsi.brussels, Juan Vazquez Parras, Shutterstock  
Brèves | Edouard Cambier, Florence Lepoivre  
Publications | Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

### COMITÉ DE RÉDACTION :

Edito | Florence Lepoivre  
Actualités | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh  
Focus | Gersende Charpentier, Stéphanie Polet  
Les Avis de Brupartners | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh  
Les débats de Brupartners | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh  
Brèves | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh  
Publications | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh  
Traduction | Rik Duynslager, Eric Vanderheyden

### REMERCIEMENTS :

Benjamin Cadranel, Geert Te Boveldt et Juan Vazquez Parras pour les interviews accordées.